

SEANCE DU
15 JUIN 2023

RAPPORT N° III-5
23SGADB0089

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
14

Date de convocation :
9 juin 2023

Date d'affichage :
16 juin 2023

OBJET:

Travaux d'aménagement de
l'Eurovélo 6 - Phase 1 - Autorisation
de signature d'une modification n° 1
au marché 2103504PAP

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre :** 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 11
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 15 juin à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. Daniel MEUNIER, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON -

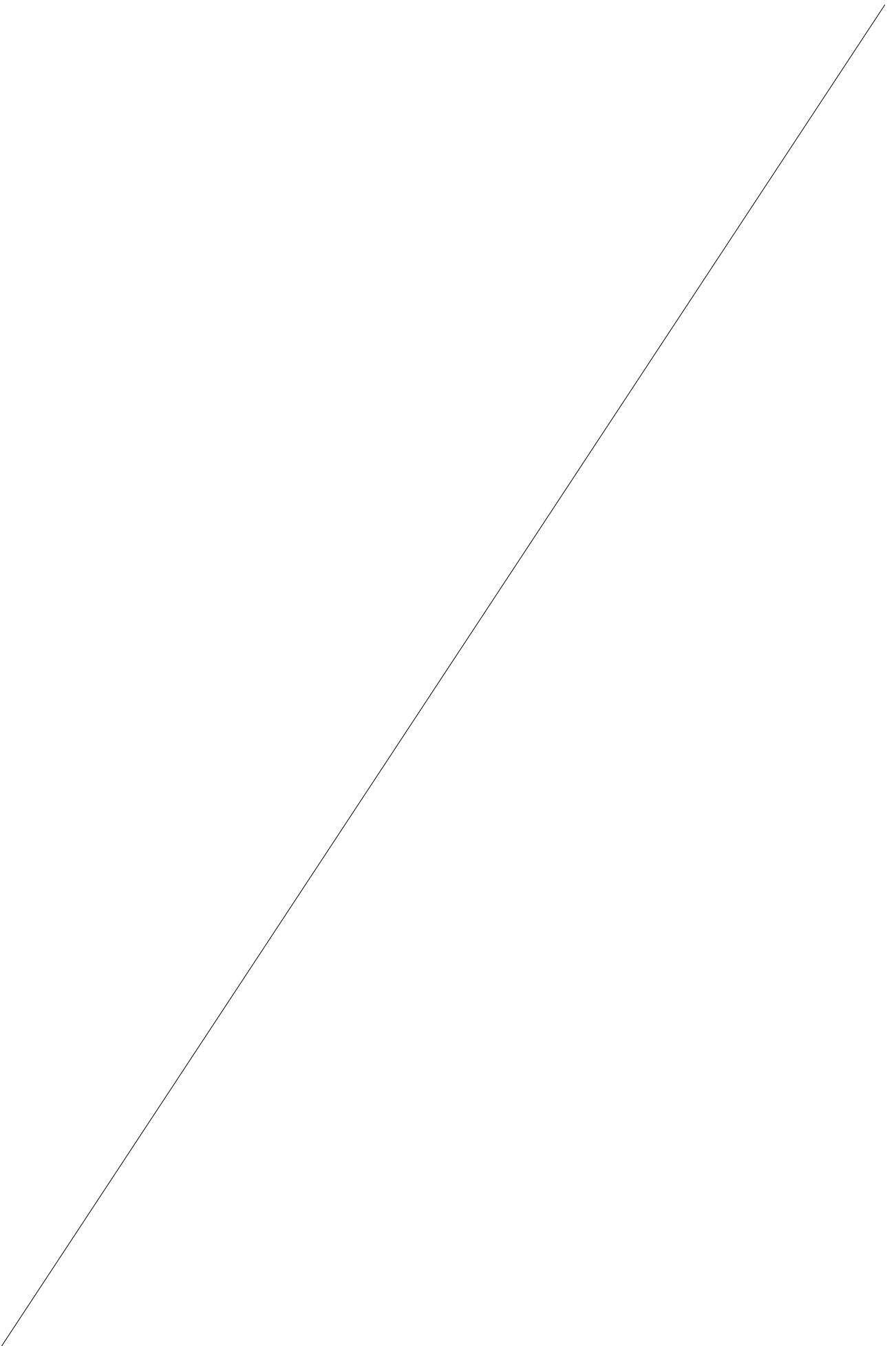
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme LOUIS (pouvoir à Mme LODDO)
Mme PICARD (pouvoir à M. DURAND)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. JAUNET)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. FREDON)
M. MARTI (pouvoir à M. MEUNIER)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. LACOUR)
M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)
M. CASSIER (pouvoir à M. BURTIN)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Montserrat REYES



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 21SGADB0095 du bureau communautaire du 16 septembre 2021 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de l'Eurovélo 6 – phase 1,

Vu le marché n° 2103504PAP du 20 septembre 2021, visé le 21 septembre 2021 et notifié le 23 septembre 2021,

Vu l'article R.2194-1 du Code de la Commande publique relatif aux modifications d'un marché,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté urbaine procède à l'aménagement de l'Eurovélo 6, itinéraire cyclable structurant labellisé au niveau européen, qui traverse le territoire sur 50 km environ, dont 20 km relèvent d'un portage de la CUCM entre Saint-Laurent d'Andenay et Saint-Vallier.

Une première phase d'aménagement a été réalisée entre Saint-Laurent d'Andenay et la 9^{ème} écluse de Montceau-les-Mines.

Par marché n° 2103504PAP, les travaux de serrurerie de la phase 1, ont été confiés à l'entreprise METAL CONCEPT 43, pour un montant de 143 780,00 € HT, soit 172 536,00 € TTC.

Les prix de ce marché de travaux sont révisés mensuellement par application d'une formule de révision.

Une imprécision concernant la rédaction de cette formule figurant à l'article 5.2 du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) du marché a été relevée lors de la demande de paiement des révisions définitives de l'entreprise.

En effet, deux index de référence différents figurent dans cet article : BT01 et TP01.

Au vu de la nature des travaux réalisés (infrastructures), il y a lieu d'appliquer ainsi l'index TP01 et non BT01.

La formule de révision à mettre en œuvre pour tous les prix de ce marché est donc la suivante :

$C_n = 15 \% + 85 \% (TP01 (n) / TP01 (o))$

Avec :

- C_n : coefficient de révision
- Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer une modification n° 1 au marché n°2103504PAP conclu avec l'entreprise METAL CONCEPT 43 venant préciser l'indice applicable prévu à la formule de révision, soit le TP01.

La formule de révision à mettre en œuvre étant ainsi :

$C_n = 15 \% + 85 \% (TP01 (n) / TP01 (o))$

Avec :

- C_n : coefficient de révision
- Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro

pour un montant de 143 780,00 € HT, soit 172 536,00 € TTC.

Certifié pour avoir été reçu

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

à la sous-préfecture le 16 juin 2023
et publié, affiché ou notifié le 16 juin 2023

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



MODIFICATION N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau
BP 90069
71206 Le Creusot Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SASU METAL CONCEPT 43

Adresse 210 AV DE L'INDUSTRIE 43190 TENCE

Courriel 1 contact@metalconcept.net

Numéro de téléphone 04 71 59 58 37

Numéro de SIRET 51906509800039

Code APE 4332B

Numéro de TVA intracommunautaire FR83519065098Gérant : Dimitri CHASTAGNIER

C - Objet du marché public

□ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

21035PAP - Travaux d'aménagement de l'Eurovélo 6 - Phase 1 – Lot 4 : Serrurerie
Modification n° 1 – Article R.2194-1 du Code de la Commande publique

□ **Date de la notification du marché public : 23/09/2023**

□ **Montant initial du marché public :**

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 143 780 €**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- Montant TTC : 172 536 €

D - Objet de l'avenant

▣ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Article R.2194-1 du Code de la Commande publique

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté urbaine procède à l'aménagement de l'Eurovélo 6, itinéraire cyclable structurant labellisé au niveau européen, qui traverse le territoire sur 50 km environ, dont 20 km relèvent d'un portage de la CUCM entre Saint-Laurent d'Andenay et Saint-Vallier.

Une première phase d'aménagement a été réalisée entre Saint-Laurent d'Andenay et la 9ème écluse de Montceau-les-Mines.

Les prix de ce marché de travaux sont révisés mensuellement par application d'une formule de révision.

Une imprécision concernant la rédaction de cette formule figurant à l'article 5.2 du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Générales) du marché a été relevée lors de la demande de paiement des révisions définitives de l'entreprise.

En effet, deux index de référence différents figurent dans cet article : BT01 et TP01.

Au vu de la nature des travaux réalisés (infrastructures), il y a lieu d'appliquer ainsi l'index TP01 et non BT01.

Il est ainsi convenu que la formule de révision à mettre en œuvre pour tous les prix de ce marché est donc la suivante :

$$C_n = 15 \% + 85 \% (TP01 (n) / TP01 (o))$$

Avec :

- C_n : coefficient de révision
- Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro

▣ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché public qui reste inchangé.
Toutes les autres clauses du marché continuent de s'appliquer.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.